



« Quand le peuple est opprimé, quand il ne lui reste plus que lui-même, celui-là serait un lâche qui ne lui dirait pas de se lever » (Robespierre aux Jacobins, le 26 mai 1793)

Michel Csanyi, président des Amis de Robespierre, et le Comité Directeur
en partenariat avec l'Espace Marx Nord-Pas-de-Calais
vous invitent à assister à la conférence

« Comment penser la Révolution Française avec Marx ? »

par M. Claude Mazauric

Historien, professeur émérite des universités



le samedi 16 avril 2011 à 15h
dans la salle Robespierre
de l'hôtel de ville d'Arras
(entrée libre)



Comme événement de portée historique, puis comme récit chargé de sens contradictoires, la Révolution française a occupé une place centrale dans la pensée de Marx.

A l'inverse, les concepts élaborés par Marx et ses successeurs ont contribué à façonner une historiographie internationale, diverse et en perpétuel mouvement, qui marque toujours en profondeur la recherche contemporaine.

Claude MAZAURIC présente un bilan de cette interaction féconde entre le décryptage historien du fait révolutionnaire de 1789 et les élaborations conceptuelles issues de Marx. Il la montre à l'œuvre aujourd'hui.

Son livre « *L'histoire de la Révolution française et la pensée marxiste* » paraît dans un moment de crise, notamment économique et sociale, où le débat rebondit de plus belle entre ceux pour qui, à la suite de François Furet, le libéralisme conservateur marquerait la fin de l'histoire et ceux qui placent la question de l'émancipation humaine, posée par la Révolution française, au cœur des enjeux du monde contemporain.

Historien spécialisé dans l'histoire de la Révolution française, professeur émérite des universités, Claude Mazauric est un penseur marxiste de réputation internationale. Il confrontera pour nous les divers courants de pensée issus de la perspective ouverte par Marx.

SOMMAIRE du n° 75

- P.2 Robespierre disciple de J-J Rousseau
- P.3 Les députés du PdC et le procès de Capet
- P.4 La terreur blanche
- P.5 Pierre Daunou
- P.6 Six députés se sont donnés la mort
- P.7-8 Brèves
- P.9 Horlogers d'Arras sous la Révolution
- P.10 Portraits de Robespierre

A noter dans votre agenda

Conférence de Mme Florence Gauthier
Historienne

Révolution haïtienne et révolution française
Une rencontre remarquable 1789-1794

Samedi 7 mai 2011
à l'Office culturel d'Arras

Nouvelle adresse mél de l'association
amisderobespierre@orange.fr

ROBESPIERRE DISCIPLE DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

En 1789, les grands penseurs du 18^{ème} siècle ont disparu. Leurs idées sont pourtant bien vivantes dans l'esprit de tous les futurs acteurs de la Révolution. Ils les ont étudiées avec ferveur et rêvent de voir appliquer leur idéal démocratique de liberté et d'égalité.

Pour Robespierre, aucun doute possible, celui qu'il a lu avec passion pendant ses longues années d'étude à Louis le Grand, c'est Jean-Jacques Rousseau. Il sera son maître. Son adhésion à la doctrine de Rousseau sera totale. Il lui restera toujours fidèle et se considérera comme le fils spirituel de l'auteur des « Confessions ».

Avant la Révolution, Rousseau était un auteur à la mode. Le « **Discours sur l'Inégalité** » avait eu un grand retentissement et tous les esprits éclairés lisaient « **du Contrat Social** ». On se rendait en pèlerinage à son ermitage de Montmorency pour le voir et si possible l'entendre. Ce geste de dévotion, Robespierre l'accomplit lui aussi, à 20 ans, mêlé à la foule, au cours d'une excursion dominicale. C'était en 1778, l'année de la mort de Rousseau et il fut vivement impressionné par cette rencontre.

En 1789, au moment de quitter Arras pour Versailles, Robespierre écrivit la plus belle des pages sorties de sa plume, celle qui figure dans la dédicace restée inachevée à J-J Rousseau. Écoutons-le invoquer l'ombre de « l'homme divin » qui fut pour lui pendant ces années d'attente le « grand exemple » :

« Appelé à jouer un rôle au milieu des plus grands événements qui aient jamais agité le monde, assistant à l'agonie du despotisme et au réveil de la véritable souveraineté, près de voir éclater les orages amoncelés de toutes parts et dont nulle intelligence humaine ne peut deviner tous les résultats, je me dois à moi-même, je devrai bientôt à mes concitoyens compte de mes pensées et de mes actes. Ton exemple est là devant mes yeux. Je veux suivre ta trace vénérée, dussé-je ne laisser qu'un nom dont les siècles à venir ne s'informeront pas ; heureux si, dans la périlleuse carrière qu'une révolution inouïe vient d'ouvrir devant nous, je reste constamment fidèle aux inspirations que j'ai puisées dans tes écrits. »

Ce qui lie Rousseau à la Révolution, c'est la critique passionnée de l'inégalité. C'est un égalitarisme global que transmet son œuvre. Il représente, par sa vie simple et sa personne refusant la richesse et les honneurs, le peuple pauvre et vertueux. De la même façon, le peuple s'est tout de suite reconnu dans la personne de Maximilien. Le surnom d'Incorruptible prouve qu'il incarnait bien une exigence d'égalité politique inséparable de la vertu morale.

Robespierre associe aussi souvent Rousseau à la bonté

du peuple et à l'amour qu'il faut lui porter. Il écrit dans le Défenseur de la Constitution : « *Je compris cette grande vérité morale et politique annoncée par Jean-Jacques, que les hommes n'aiment jamais sincèrement que ceux qui les aiment, que le peuple seul est bon, juste, magnanime, et que la corruption et la tyrannie sont l'appanage exclusif de ceux qui le méprisent.* »

Comme on le sait, Robespierre fut un des seuls à revendiquer, dès octobre 1789, le suffrage universel et à s'opposer au système réservant le droit de vote aux plus riches. En mars 1791, il publia une protestation contre la règle du Marc d'Argent exigible des candidats à la députation ce qui éliminait les pauvres. Il prit Rousseau comme exemple. « *Ce Jean-Jacques Rousseau à qui vous avez fait semblant de vouloir ériger une statue, dans la constitution qu'on nous prépare, son nom, parce qu'il était pauvre, serait effacé de la liste des citoyens.* »

Bien sûr, les idées de Rousseau étaient, par certains aspects, en contradiction avec les événements révolutionnaires. Il s'opposait aux révolutions, il n'aimait pas les « séditions ». Surtout, sa doctrine de démocratie directe n'était pas compatible avec ce qui fut essentiel au moment de la révolution, c'est à dire la mise en place du régime représentatif. C'était la confiscation évidente, pour Rousseau, de la souveraineté du peuple. C'est la thèse majeure du Contrat Social : « **La souveraineté du peuple ne peut être représentée** » Rousseau permit pourtant ainsi de justifier la pression du peuple sans-culotte sur l'Assemblée pendant toute la Révolution.

En 1794 encore, dans son rapport du 18 floréal où il institua la Fête de l'Être suprême, Robespierre ne manqua pas de faire un vibrant hommage à Rousseau. « *Un homme, par l'élévation de son âme et par la grandeur de son caractère, se montra digne du ministère de précepteur du genre humain... Ah ! S'il avait été témoin de cette Révolution dont il fut le précurseur et qui l'a porté au Panthéon, qui peut douter que son âme généreuse eût embrassé avec transport la cause de la justice et de l'égalité.* »

Robespierre, malgré cette déclaration, ne verra pas le transfert au Panthéon de la dépouille de son maître alors qu'il l'avait réclamé dès juin 1792. C'est seulement le 20 vendémiaire An III (11 octobre 1794), donc 2 mois après sa chute, qu'eut lieu la cérémonie. Ce fut une fête grandiose, une des plus fameuses de la période révolutionnaire. Ce transfert des restes de Jean-Jacques Rousseau au Panthéon fut ainsi proposé par l'Assemblée Constituante, décidé par la Convention jacobine, mais fut finalement réalisé par ceux qui étaient parvenus à éliminer son plus fidèle disciple, les députés de la Convention thermidorienne.

Jean Claude MARTINAGE



LES DEPUTES DU PAS-DE-CALAIS ET LE PROCES DE LOUIS CAPET

Le mardi 15 janvier 1793, en commençant par le département du Gard, eut lieu l'appel nominal sur les deux premières questions ainsi conçues :

« Louis Capet est-il coupable de conspiration contre la liberté publique et d'attentats contre la sûreté générale de l'Etat : oui ou non ? » (1)

« Le jugement de la Convention nationale contre Louis Capet sera-t-il soumis à la ratification du peuple : oui ou non ? » (2)

Du mercredi 16 janvier 1793 au jeudi 17 janvier, sans interruption, en commençant par le département de la Haute-Garonne, eut lieu l'appel nominal sur la 3^e question : « Quelle peine sera infligée à Louis Capet ? » (3)

C'est alors que Mailhe, le premier à s'exprimer, déclara : « Par une conséquence naturelle de l'opinion que j'ai déjà émise sur la première question, je vote pour la mort de Louis. Je ferai une seule observation. Si la mort a la majorité, je pense qu'il serait digne de la Convention nationale d'examiner s'il ne serait pas politique et utile de presser ou de retarder le moment de l'exécution. Cette proposition est indépendante de mon vote. Je reviens à la première question et je vote pour la mort. »

La question du sursis était posée, d'autant plus que, le 17 janvier, sur demande de Garrau, Mailhe réitéra ses observations.

A la séance du samedi 19 janvier 1793, malgré une opposition farouche de Marat rejetée, sur la motion de Choudieu, la Convention nationale décréta qu'elle discuterait immédiatement la question du sursis du jugement de Louis Capet et décréta que la question serait ainsi posée : « Y aura-t-il un sursis à l'exécution du jugement de Louis Capet : oui ou non ? » (4)

L'appel nominal eut lieu par ordre alphabétique de département en commençant par celui du Gers.

Voici les vœux prononcés à la tribune par les députés du département du Pas-de-Calais :

Lazare CARNOT : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

Ernest DUQUESNOY : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

Philippe LE BAS : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

Thomas PAINE : 1. oui - 2. non - 3. détention jusqu'à la fin de la guerre et bannissement perpétuel après la guerre - 4. oui

Jean-Baptiste PERSONNE : 1. oui - 2. oui - 3. détention pendant la guerre et bannissement à la paix - 4. oui

Armand-Joseph GUFFROY : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

Nicolas ENLART : 1. oui - 2. non - 3. déportation et détention dans une de nos îles pendant la guerre et bannissement à la paix - 4. absent

Philippe-Albert BOLLET : 1. oui - 2. non - 3. la mort - 4. non

Antoine-Guillain MAGNIEZ : 1. oui - 2. oui - 3. détention pendant la guerre et bannissement à la paix, 4. oui

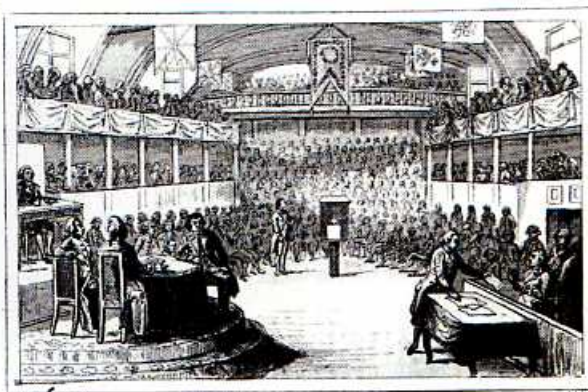
Pierre DAUNOU : 1. oui - 2. non - 3. détention provisoire pendant la guerre et déportation à la paix, 4. oui

Charles VARLET : (*) 1. oui - 2. oui - 3. réclusion pendant la guerre et bannissement perpétuel à la paix - 4. oui

(*) En septembre 1792, Varlet avait été élu premier suppléant à la Convention nationale pour le département du Pas-de-Calais. Robespierre, premier élu, ayant décidé d'opter pour Paris, Varlet fut aussitôt amené à siéger.

On remarquera que plus de la moitié des députés du Pas-de-Calais n'ont pas voté pour la mort de Louis Capet. Députés modérés - futurs Brissotins et autres Rolandistes - ces "non-régicides" étaient pour la plupart issus de milieux ruraux où les idées nouvelles de la Révolution avaient, il est vrai, peu pénétré.

Michel Csanyi



Interrogatoire de Louis le dernier

LES SUPPLICES ET MASSACRES DE LA TERREUR BLANCHE

Dans son ouvrage « La réaction thermidorienne » (1) Mathiez consacre un important chapitre de trente pages à la Terreur Blanche.

Cette Terreur, dit-il, c'est l'ensemble des représailles, des attentats et des massacres exercés contre les agents de l'ancien gouvernement. Elle a duré plus d'un an, aussi longtemps au moins que la Terreur rouge.

Elle s'est continuée sporadiquement pendant les premières années du Directoire et elle n'avait pas encore tout à fait disparu sous le Consulat. Elle se ralluma brusquement après le retour des Bourbons en 1815.

Louis Blanc a dit qu'elle dépassa en horreur même les massacres de septembre, même les mitraillades de Collot d'Herbois, même les noyades de Carrier.

Les abominations de la Terreur rouge, écrit Mathiez, avaient au moins une excuse. Elles étaient causées par l'invasion, par l'approche ou la victoire de l'ennemi extérieur ou intérieur... Or la Terreur blanche éclate quand nos armées sont partout victorieuses.

Les massacreurs, qui se font appeler « compagnie de Jésus ou du Soleil », n'ont pas conscience de se livrer à une besogne patriotique. La plupart exercent des vengeances personnelles, ils connaissent l'ennemi désarmé qu'ils frappent sans pitié. C'est une tuerie sans idéal.

La Terreur rouge, presque toujours, avait procédé selon les formes, d'après les lois : la répression s'était faite au grand jour dans des tribunaux ou des commissions militaires analogues à nos conseils de guerre. La Terreur blanche, à l'inverse, viole toutes les règles, c'est une succession d'assassinats purs et simples perpétrés souvent la nuit, au domicile des victimes ou dans les prisons dont les portes sont forcées.

Les exécuteurs de la Terreur rouge, dit Mathiez, étaient des âmes sombres et fanatiques qui se croyaient en état de légitime défense. Ils opéraient à visage découvert. C'étaient souvent des hommes du peuple.

Les acteurs de la Terreur blanche masquent leurs traits sous un loup avant d'aller à leur ignoble besogne. Il y a dans le nombre des gens de bonne compagnie, aux belles manières, qui, le crime commis, vont raconter leurs exploits dans les salons.

Les représailles contre les hommes du parti montagnard ont progressé en même temps que la réaction gouvernementale. Elles ont été essentiellement des vengeances privées, mais elles ont aussi longtemps bénéficié d'un laisser-faire de l'autorité publique et même de son rôle actif dans l'organisation du drame.

Les représailles sanglantes commencent après que la loi du 21 ventôse ait autorisé la rentrée en masse des émigrés du 31 mai qui vont donner à la Terreur blanche ses chefs et ses exécutants. La vengeance s'exercera désormais non seulement contre les membres de l'ancien personnel révolutionnaire mais aussi sur les acquéreurs de biens nationaux.

La loi du 5 ventôse qui mettait sous surveillance les membres des administrations des municipalités, des comités révolutionnaires et des tribunaux avant Thermidor les désignait au mépris public et aux vengeances de même que le décret des 21 et 22 germinal qui ordonnait le désarmement des « terroristes ». Dès lors les violences se déchaînent sans frein. Elles sont conduites cette fois par des hommes qui non seulement ont porté les armes contre la République, mais qui ont trouvé refuge auprès

de l'ennemi. La Terreur blanche atteint son apogée en floréal et en prairial. La répression contre la révolte populaire des premiers jours de prairial (20-23 mai 1795) favorisa la Terreur blanche. C'est l'époque des grands massacres.

La Terreur blanche commit surtout ses sinistres exploits dans les départements qui avaient pris parti pour la Gironde et avaient résisté à force ouverte contre la

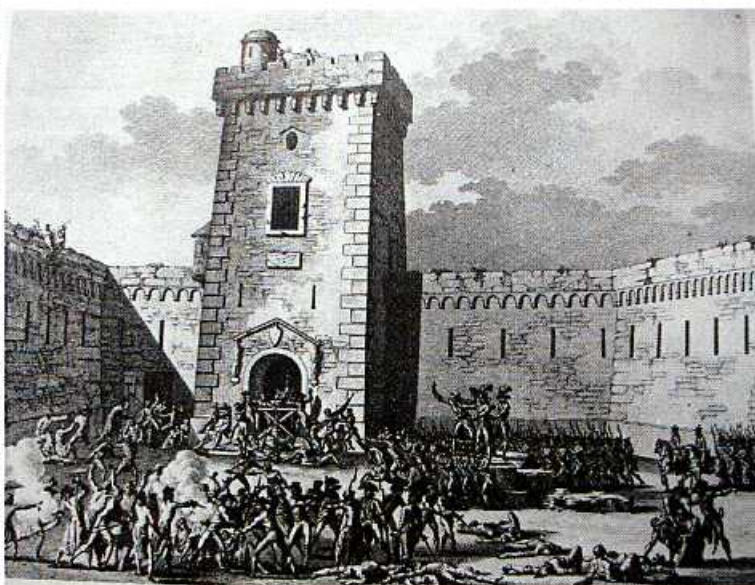
Convention dans l'été 1793,

c'est-à-dire en Provence, et en Languedoc, dans les vallées du Rhône et dans les départements adjacents.

Les « Compagnies de Jésus, de Jésus ou du Soleil » pourchassaient, torturaient exécutaient les sans-culottes connus et leurs familles. A Lyon le massacre des Jacobins commença en hiver : les assassinats eurent lieu tous les jours et eurent pour couronnement un grand massacre dans les prisons le 16 floréal qui fit 99 victimes. Les sabreurs se déchaînèrent à Aix et à Nîmes, ils massacrèrent les 100 prisonniers du Fort St Jean à Marseille avec la complicité du représentant Cadroy. En messidor les 80 prisonniers du fort de Tarascon subirent le même sort, leurs cadavres furent jetés dans le Rhône.

La guerre civile du midi connut des supplices plus atroces encore que ceux de la chouannerie car elle bénéficia du concours et de la protection des autorités nommées par les thermidoriens.

C. Lescureux



Massacre des 100 prisonniers du fort St-Jean de Marseille

(1) *La réaction Thermidorienne*, d'Albert Mathiez. Présentation de Yves Bosc et Florence Gauthier. Editions La fabrique

